

Programme de développement des marchés d'exportation

Ce programme contribue à l'expansion et à l'accroissement de l'exportation des biens et services canadiens par un partage avec l'entreprise privée des risques financiers que comporte l'entrée sur de nouveaux marchés étrangers. L'aide accordée est remboursable si les résultats escomptés en termes d'exportations sont atteints. Le programme compte huit composantes, dont l'expansion intensive des marchés d'exportation, le soutien des marchés d'exportation pour les

produits agricoles, alimentaires et de la pêche, et le versement de contributions à des organismes sans but lucratif. Pour l'année financière 1982-1983, 5 474 demandes ont été présentées dans le cadre du programme; l'aide approuvée a totalisé environ 40,8 millions de \$, les versements s'étant élevés à 20,9 millions de \$. On peut donc parler d'une hausse appréciable par rapport aux chiffres de l'année précédente, qui étaient de 4 200 pour le nombre de demandes reçues, de 30,9 millions de \$ pour l'aide approuvée et de 12,8 millions de \$ pour les versements effectués.

Programme de développement des marchés d'exportation

Année financière	Demandes reçues	Demandes approuvées	Montants approuvés	Dépenses (en milliers de \$)	Budget
1979-80	3,369	2,526	21,853	11,105	7,000 ¹
1980-81	3,324	2,498	15,843	9,130	7,000 ¹
1981-82	4,200	3,064	30,929	12,792	15,000 ²
1982-83	5,474	3,909	40,846	20,879	19,109

1. Budget sur base A complété par des transferts d'allocations pour couvrir les dépenses réelles.
2. Le programme a été partiellement suspendu pendant cinq mois en 1980-1981, en attendant que des crédits supplémentaires lui soient affectés. Les engagements en vertu desquels des dépenses ont été engagés en 1981-1982 ont donc été moindres qu'en temps normal.

Programme des projets de promotion

C'est de ce programme que proviennent les fonds affectés à la présentation de la production nationale lors des foires commerciales tenues à l'étranger, à l'envoi de missions commerciales et économiques de prestige, à l'organisation de séminaires tant à l'étranger qu'au Canada, ainsi qu'à l'accueil au Canada de groupes et de missions commerciales composés de dignitaires et de gens d'affaires étrangers. Au cours de l'année financière 1982-1983, 950 entreprises auront pu faire la promotion de leurs produits dans 124 foires commerciales et kiosques d'information dans 40 pays; 700 représentants du monde des affaires canadien se seront rendus dans 65 pays dans le cadre de 70 missions commerciales et séminaires, et nous aurons accueilli au Canada 1 200 représentants du secteur des affaires et de gouvernements étrangers faisant partie de 159 missions et groupes de visiteurs. Les ventes à l'exportation générées par ces activités devraient dépasser 400 millions de \$, comparativement à une mise de fonds de 10,6 millions.

Financement des exportations et projets d'immobilisations

Au sein du ministère, la Direction du financement des exportations et des projets d'immobilisations s'assure de l'accessibilité et de la position concurrentielle des services de financement des exportations auxquels les entreprises canadiennes peuvent avoir recours, tout en veillant à ce que les services en question visent la réalisation d'objectifs commerciaux compatibles avec nos obligations internationales, et ce,

de la manière la plus économique possible. La direction a pour fonction d'examiner toutes les propositions visant l'affectation de fonds publics au soutien des ventes à l'exportation canadiennes, y compris les fonds dont l'administration relève de la SEE et de l'ACDI. Pendant l'année 1982, elle a aussi assumé une nouvelle responsabilité, soit celle de coordonner l'activité et la politique d'achat pour les projets financés par des banques de développement et d'autres organisations multilatérales.

COSTPRO et le Comité interministériel sur la facilitation du commerce international

L'Organisation canadienne de simplification des procédures commerciales (COSTPRO) est un organisme sans but lucratif dont le financement est assuré par les cotisations que lui versent ses membres du secteur privé et des gouvernements provinciaux, auxquelles s'ajoute l'aide versée par le gouvernement fédéral. COSTPRO aide les sociétés canadiennes à devenir plus concurrentielles en réduisant leurs frais généraux liés aux pratiques commerciales ainsi qu'à la documentation et à la gestion de l'information. Quant au Comité interministériel sur la facilitation du commerce international que dirige le ministère des Affaires extérieures, son mandat se ramène à deux grandes fonctions, soit coordonner la participation du Canada au Groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce international de la Commission économique pour l'Europe, et examiner les projets de recherche et de développement de COSTPRO dont le financement doit être assuré par le gouvernement.